

Assemblée nationale
1^{ère} session
37^e législature

Procès verbal de l'Assemblée nationale
Le jeudi 26 mai 2005 – No. 156

Motions sans préavis

Du consentement de l'assemblée nationale pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Houda Pepin (La Pinière), Mme Caron (Terrebonne) et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale s'oppose à l'implantation des tribunaux dits islamiques au Québec et au Canada.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.